L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

VENDREDI MATIN, 28 FÉVRIER.

AVANTAGES DE L'OUEST-LOUISIANE

Le *Cotton Boll* de Vermillionville publie une série d'excellents articles sur les ressources agricoles de la Louisiane. Voici ce qu'il dit des avantages de l'Ouest-Louisiane :

Les Etats Nord Ouest, avec leurs avantages si vantés, qui attirent, de toutes les parties du monde, les émigrants par milliers, sont loin d'égaler, sous aucun rapport, la partie ouest de la Louisiane.

Quant au bon marché des terres, qui doit être un point capital pour les immigrants, nous dédions aucun pays de rivaliser avec celui des nôtres. Il y a des centaines de milliers d'acres de terre appartenant au Gouvernement, qui, d'après un acte du Congrès, peuvent être achetées, *quelles de sous frais*, pour une somme bien minime—si minime, en effet, que, quand nous considérons la proximité du marché et les moyens de communication, nous ne voyons aucun pays du monde pouvant offrir autant d'avantages aux personnes qui sont en quête d'une nouvelle résidence.

Dans toute la région sud-ouest de la Louisiane, il n'y a pas une localité qui soit éloignée de plus de vingt milles d'un cours d'eau navigable, et nous pouvons assuré que dans les Etats Unis, il n'y a pas une portion de terre embrassant un aussi vaste territoire, qui puisse offrir d'aussi nombreux et naturels débouchés pour l'envoi du surcroît des produits comme l'ouest de la Louisiane. C'est un fait d'une importance majeure que les colons ne doivent pas oublier.

Tandis que nos terres en prairie sont même plus fertiles que celles du Nord-Ouest, le bois de construction est très abondant, car on le trouve en grande quantité le long de presque tous les cours d'eau. Aussi, les arbres de toutes espèces y croissent-ils avec une rapidité étonnante tous les étés—les étés de notre soleil d'été, si bien que tout fermer, dans l'espace de cinq ans, peut s'approvisionner largement du bois de clôture et de chauffage.

Les immigrants, qui sont déjà installés parmi nous, font tous l'éloge de notre climat qu'ils trouvent délicieux pendant toute l'année, et qu'ils déclarent être d'une température respirable, bienfaisante—et, en effet, c'est la partie la plus saine des Etats-Unis. Abondant que les chemins de fer, maintenant en voie de construction, seront terminés dans notre contrée—une ligne passant par les prairies pour aller au Texas, et l'autre embranchement de Vermillionville à Shreveport, à travers une section d'une fertilité sans égale,—et avec le souffiement saccadé des locomotives, qui feront sortir nos concitoyens endormis de leur léthargie, une prospérité sans précédent pour tous les dons répandus sur nous par une bienveillante Providence,—vivement désirés par les cours honnêtes et de mains laborieuses de toutes parts de notre contrée un pays modèle, avec des centaines d'établissements d'instructions et d'églises, avec d'innombrables maisons où le bonheur aura siége au foyer, avec des enfants intelligents, obéissants et industrieux, qui nous donneront une société bien composée de bons citoyens et des taxes bien élevées.

LE POUVOIR PERSONNEL.

Tandis que la presse républicaine fait encore une fois violence à ses principes en appuyant les exigences de M. Thiers devant la commission des Trente, voici un journal légitimiste, *la Gazette de France*, qui soutient contre M. Thiers la doctrine du gouvernement du pays par le pays, c'est le moindre renversé. La critique de la *Gazette* porte, d'ailleurs, juste sur plus d'un point.

M. Thiers n'a pas pu conserver plus longtemps la réserve dont il s'entourait systématiquement. Hier, dans la commission des Trente, il a fait connaître tous ses desseins. Il a parlé en un petit bourgeois qui a *conquis sa situation* à la sueur de son front."

Et cette situation, qu'il entend garder après comme avant, il l'a définie d'une rare franchise: elle lui assure, dit-il, "la *direction* de la Chambre," c'est-à-dire la soumission des députés du pays à toutes ses volontés. Il ne sera plus roi.

Comme député, avoir le droit de parler quand il le jugera convenable;

Comme président du conseil, intervenir dans les débats où il jugera sa présence utile.

Comme chef d'Etat, il réclame les bénéfices de la loi Rivet, qui donne à son pouvoir une durée égale à celle de la Chambre actuelle, c'est-à-dire qu'il ne pourrait être renversé par un vote de l'Assemblée. "Il est impossible de renommer à un droit que je possède, s'écrie les lois existantes," dit très carrément M. Thiers.

Pour un "petit bourgeois," l'on convient-là que c'est une situation assez convenable jamais roi n'en a donné depuis longtemps.

Le titre de "petit bourgeois" n'a pas russi en vain. Toutes les gouttes de cette sueur dont il nous parle ont été transformées en perles précieuses, et elles lui font la plus agréable couronne que jamais potentat ait posée sur sa tête.

Quand un "petit bourgeois" se met à rêver le pouvoir, il taille dans le grand.

M. Thiers, qui a si bien démontré qu'il tronait tout à fait anachronique qu'un *dictateur* d'un pays constitutionnel, obligé d'accepter les lois votées par le pays, il a dit ces mêmes propres termes dans la discussion de la loi militaire. M. Thiers était-il et qu'une opinion contraire à la mienne est *peut-être, j'aurais abdiqué.*"

Aujourd'hui, M. Thiers se dissimule, ce qu'on entend. M. Thiers s'est imposer à l'Assemblée et à la France ses *opinions*, ses idées, ses systèmes. Toutes les *opinions* qui prévalent soixante années ont germé dans son cerveau, puis devinrent lois. Ce qu'il demande à la commission, à la Chambre, ce sont les moyens gouvernementaux qui lui faciliteront la tâche de faire la France à son image.

Les dispositions les plus douces pour assurer à l'Assemblée souveraine son action sur le Pouvoir, il les repousse par des motifs où éclate son orgueil :

"Après deux années, s'écrie-t-il, on viendrait amoindrir mon pouvoir. *Je ne le maintenai pas requis.*"

Cet orgueil frise, comme on voit. Il laissera pas réduire son pouvoir.

Ce pouvoir est à lui. C'est le produit de la sueur de son front. Il l'a *conquis*. Il le défendra contre la commission, contre l'Assemblée, contre le pays, et au besoin contre l'Europe.

Cette audace nous rappelle celles que M. Thiers rapporte dans son Histoire et où l'on voit Napoléon Ier s'exprimant avec la plus grande vivacité contre les parlementaires qui lui représentaient, pendant les Cent Jours, la nécessité de renoncer au pouvoir dictatorial.

Napoléon fut n'indignait. Il s'écriait qu'on voulait l'humilier tout comme M. Thiers dans la commission des Trente. Il parlait avec orgueil de son œuvre, de sa situation conquise à la sueur de son front, lui simple plébéien. Il cédait pourtant, espérant tout reprendre après la première victoire. M. Thiers, lui, plus entier encore que son modèle, ne veut rien céder.

Nous avons vu rendre sur les boulevards des briquets à pétrole, des lampes inversables que l'on vendait sous le nom de lampes inflammables. Ces lampes, en définitive, ne sont pas dangereuses comme ces petites lampes à *éponge*. Elles ne peuvent tomber qu'avec une huile de densité inférieure à 0,79 : assez volatile. Que la mèche intérieure soit usée, la flamme fuse jusque vers la chambre à éponge et peut la faire exploser. C'est pour prévenir cette explosion que les fabricants de ces odieux petits obus de poche leur donnent des parois très solides.

L'huile qui alimente ces lampes à éponge est un des produits de l'épuration des pétroles normaux : en 1869, l'Amérique nous a fourni pour la première fois ce déplorable produit sous le nom de *diamond oil* (huile de diamant ! ! !), et ce n'est que plus tard que l'on a reconnu que ce n'est qu'un résidu de la distillation des huiles pyogènes.

L'usage de l'huile de pétrole est très économique, et beaucoup de personnes, malgré les dangers que l'on signalait si souvent sans connaissance de cause, s'en servent depuis plusieurs années : il est bon de savoir que l'huile pure ne mérite aucune de ces accusations dont les sophistications ont été l'objet. Il ne sera peut-être pas inutile de réviser aujourd'hui la réglementation que la Chambre a votée, sous l'effet des mercantiles récents de la Commune. Peut-être le Trésor aurait-il avantage à diminuer l'impôt supporté par les huiles pures et à poursuivre sans pitié les fraudes opérées par les falsificateurs. La loi américaine punit d'une amende de 1,500 dollars, et d'un emprisonnement de 6 mois à 3 ans, quiconque aura préparé ou vendu des huiles inflammables.

ACCIDENT DE MINE.—On lit dans le *Progrès de Charleroy* :

Un grave accident est survenu au puits n° 11, du charbonnage du Trieu Kilsin, à Gilly (Remise).

Deux cages faisaient les manœuvres, l'une remontait les ouvriers de nuit et l'autre remontait ceux du jour. Les deux mineurs étaient à une profondeur de 410 mètres, lorsque la corde se rompit aux molettes. Au même instant l'engin de sûreté prit effet sur les guides, mais pas assez pour tenir la cage suspendue et celle-ci, à cause de la grande vitesse avec laquelle la descente avait lieu. La cage glissa instantanément jusqu'à 420 mètres.

Contrairement aux espérances que l'on avait conçues, la cage dans laquelle se trouvait douze chercheurs est retombée au fond du puits. Six d'entre eux ont succombé, ayant été littéralement écrasés par le choc. Les cinq autres ont été retirés du fond, dans un état navrant.

Parmi les victimes, on a constaté avec douleur que l'un d'eux, le jeune Z..., âgé de 17 ans, était le fils unique d'une veuve.

Le septième victime est celle dont l'imprudence a été la cause de l'accident.

Cet ouvrier allumeur a la surface, nommé Stanislas Desclerez, qui avait dans ses attributions le graissage des molettes, ayant voulu, sans en prévenir le machiniste, procéder à cette opération, passa sous la corde et fut entraîné par celle-ci sur la molette.

Dans ces circonstances la corde est partie de la gorge de cette dernière et est retombée ensuite sur le rebord où elle s'est arrachée.

Ce n'est que vers midi, lorsqu'on retrouva le long de la fosse les membres épars du malheureux ouvrier, que l'on fut mis sur la trace de la cause réelle de l'accident.

L'inhumation des sept malheureuses victimes de cette catastrophe a eu lieu ce matin à Gilly. Une foule nombreuse et désolée assistait à cette funèbre cérémonie."

M. ALEXANDRE DUMAS ET LE THEATRE ITALIEN.

Un correspondant du *Temps*, parlant des efforts qu'on fait en Italie pour régénérer le théâtre, raconte l'anecdote suivante :

Il vient de se produire un incident qui va donner une impulsion encore plus énergique aux aspirations des lettrés, des critiques, des auteurs, des acteurs.

L'acteur qui est à la tête du mouvement, Bellotti-Bon, ne voyant point venir imprimée la nouvelle comédie de M. Dumas, lui en demanda copie. M. Dumas lui répondit par le billet suivant, qui soulève en ce moment une vive tempête, depuis Turin jusqu'à Naples :

"Monsieur,

"L'Italie ne nous a jamais donné un sou ; c'est un des motifs pour lesquels je n'ai pas laissé imprimer la *Femme de Claude*. Toutefois, je mettrai à votre disposition le manuscrit moyennant 8,000 francs. C'est la somme que me paie l'Autriche, bien qu'elle n'ait plus la Lombardie et la Vénétie.

"Agréez, etc.

"ALEXANDRE DUMAS fils."

La lettre de M. Dumas n'est assurément pas d'un tour gracieux, et je m'explique l'irritation qu'elle cause aux Italiens.

Cependant, cette irritation dépasse un peu les bornes ; par exemple, on parle de se venger en ne jouant plus nulle part la *Dame aux Camélias*, la *Princesse Georges*, le *Demi-Monde*, etc. Qu'est-ce que cela ferait à M. Dumas ?

Car, enfin, il y a une chose vraie dans la lettre dont on s'est tant irrité : c'est que l'Italie ne paye pas un sou aux auteurs dramatiques français qu'elle traduit. La loi internationale sur la propriété littéraire n'a jamais abouti à rien.

Les Italiens disent : Mais, ne comptez vous pour rien l'honneur que nous faisons à vos écrivains d'italianiser les étrangers de vivre sur leurs produits pour les quatre cinquièmes de notre nourriture théâtrale ?

C'est peut-être quelque chose ; mais M. Dumas est bien libre d'aimer mieux 8000 francs.

BAROMÈTRE ÉCONOMIQUE. — Tout le monde peut se confectionner, de la manière suivante, un baromètre économique :

Prenez 50 centigrammes de camphre, autant de sel de nitre et de sel ammoniac.

Faites fondre séparément ces trois substances dans de l'eau-de-vie pure, en plaçant le flacon contenant le camphre dans l'eau chaude pour qu'il se dissolve rapidement.

Ces trois solutions sont ensuite mélangées dans un flacon long et étroit comme les flacons d'eau de Cologne. On bouche et l'on cachète à la cire, puis on le suspend en plein nord.

Si le liquide se maintient clair et limpide, c'est beau temps.

S'ils se trouble, c'est la pluie.

S'il se caille au fond, c'est le froid.

S'il se forme de légers nuages suspendus dans le liquide, c'est la tempête.

S'ils sont plus gros et rassemblés, c'est la pluie ou la neige.

Si au lieu d'avoir plus ou moins volumineux, il apparaît des filaments dans la partie supérieure du flacon, c'est du vent.

Les simples nébulosités annoncent un temps humide et variable.

Quand ces nébulosités tendent à s'élever, cela indique que le vent souffle dans les hautes régions de l'atmosphère.

Voilà pour quiconque tient à connaître et prévoir les variations atmosphériques, et notamment les cultivateurs qui en ont constamment le plus grand intérêt, un moyen bien simple et peu coûteux de devenir astronome à bon marché.

LA FUSION. — On écrit de Versailles, au *Monde* :

On se rappelle les paroles prononcées, il y a quelques jours, par M. le duc de La Rochefoucauld-Bisaccia, relativement à la fusion : ces paroles ont provoqué un échange de communications entre les amis de M. le comte de Paris et ceux de M. le comte de Chambord. On a demandé à celui-ci de répondre aux avances qui lui étaient faites. M. le comte de Chambord, parfaitement au courant de ce qui se tramait, a répondu par une lettre arrivée dimanche à Paris. En voici, si ce n'est le texte exact, du moins le sens précis :

"Ce que vous me dites n'est pas officiel, je ne puis donc répondre officiellement ; mais vous pouvez dire que j'ai toujours désiré une réconciliation sincère dans ma famille : je la désire aujourd'hui plus que jamais. S'il est vrai que M. le comte de Paris ait le désir de venir me voir, je le recevrai à bras ouverts, et je lui en faciliterai les moyens jusqu'à la dernière limite du possible.

"Cependant une pareille visite ne saurait avoir un caractère privé : elle est de nature à exercer une telle influence sur l'état actuel de la France, qu'il est de mon devoir de lui en faire connaître la nature et les conséquences. Aussi je demanderai à M. le comte de Paris de me dire en m'abordant : "Mon oncle, je viens auprès de vous saluer le chef de ma famille, et reconnaître en vous le dépositaire de tous les droits de notre race ; je vous demande de me permettre et à tous les miens de venir dire de vive voix à tous ceux qui vous entourent que je suis votre ami, votre allié, votre parent, votre roi."

Le reste de la lettre indique le désir de ne traiter aucune des questions politiques qui divisent la France royale, par la raison que ces questions ne peuvent être résolues d'un commun accord qu'entre le roi et l'Assemblée nationale.

LE PÉTROLE.

On lit dans le feuilleton scientifique du *Progrès de Charleroy* :

M. Chevalier, le savant chimiste, est d'avis que l'huile de pétrole préparée avec des soins convenables peut être employée sans danger pour l'éclairage ; et qu'on ne saurait lui attribuer les malheurs que des huiles mal préparées occasionnent chaque jour.

La mauvaise qualité des huiles de pétrole peut provenir :

1° D'un mode défectueux de traitement des pétroles bruts pour en séparer les hydrocarbures et les huiles légères, dont la présence est la cause du danger ;

2° De l'insouciance des industriels et surtout des vendeurs, qui pourraient s'assurer parfaitement si une huile est apte à l'éclairage ;

3° D'une falsification qui consiste à mêler au pétrole épurée des essences légères dont le prix est de 35 00 inférieur.

Voici les caractères que doit avoir le pétrole destiné à l'éclairage :

Il doit avoir une densité de 0.70 au moins et de 0,80 au plus, c'est-à-dire qu'un litre de pétrole doit peser de 700 à 800 grammes. S'il pèse moins, l'huile est trop légère, trop inflammable ; s'il pèse plus, trop épaisse. Pour l'huile pesant moins de 800 grammes, l'huile n'est pas assez fluide, monte dans mèche et brûle incomplètement.

L'huile de pétrole placée dans une soucoupe ne doit pas s'enflammer en présence d'une allumette en ignition ; cette allumette plongée dans l'huile doit même s'éteindre.

Toute huile qui prendra feu au contact de l'allumette en ignition ne doit pas être employée pour l'éclairage.

Nous avons vu vendre sur les boulevards des briquets à pétrole, des lampes inversables que l'on vendait sous le nom de lampes inflammables. Ces lampes, en définitive, ne sont pas dangereuses comme ces petites lampes à *éponge*. Elles ne peuvent tomber qu'avec une huile de densité inférieure à 0,79 : assez volatile. Que la mèche intérieure soit usée, la flamme fuse jusque vers la chambre à éponge et peut la faire exploser. C'est pour prévenir cette explosion que les fabricants de ces odieux petits obus de poche leur donnent des parois très solides.

L'huile qui alimente ces lampes à éponge est un des produits de l'épuration des pétroles normaux : en 1869, l'Amérique nous a fourni pour la première fois ce déplorable produit sous le nom de *diamond oil* (huile de diamant ! ! !), et ce n'est que plus tard que l'on a reconnu que ce n'est qu'un résidu de la distillation des huiles pyogènes.

L'usage de l'huile de pétrole est très économique, et beaucoup de personnes, malgré les dangers que l'on signalait si souvent sans connaissance de cause, s'en servent depuis plusieurs années : il est bon de savoir que l'huile pure ne mérite aucune de ces accusations dont les sophistications ont été l'objet. Il ne sera peut-être pas inutile de réviser aujourd'hui la réglementation que la Chambre a votée, sous l'effet des mercantiles récents de la Commune. Peut-être le Trésor aurait-il avantage à diminuer l'impôt supporté par les huiles pures et à poursuivre sans pitié les fraudes opérées par les falsificateurs. La loi américaine punit d'une amende de 1,500 dollars, et d'un emprisonnement de 6 mois à 3 ans, quiconque aura préparé ou vendu des huiles inflammables.

LES MORILES DES BASSES-PYRÉNÉES.—

On lit dans la *Décentralisation* :

M. Ordinaire a eu avec les garibaldiens certaines aventures qui auraient pu lui laisser de l'amertume au cœur. Après avoir, dans un rapport publié par le *Progrès*, excité les Italiens et vilipendé les mobiles des Basses-Pyrénées, il avait eu le désagrément de voir ses amis Garibaldi lui-même prendre parti pour les officiers du 2e bataillon des Basses-Pyrénées, et le traiter de *calomniateur* digne du plus profond mépris.

Comment se fait-il qu'aucun député, après le discours de M. Ordinaire, n'ait donné lecture à l'Assemblée de la lettre suivante, publiée jadis dans les journaux, et après laquelle ledit M. Ordinaire fut obligé de donner sa démission d'officier ?

Il est encore temps de rééditer cette pièce ; la voici :

ARMÉE DES VOSGES

COMMANDEMENT DE LA 2ÈME BRIGADE

Epinac-les-Mines, 16 décembre 1870.

A M. le commandant Hiriart du bataillon des Basses-Pyrénées.

Monsieur,

J'ai lu avec *indignation* une correspondance de journal, qui attaque *odieusement* tous les mobiles et particulièrement ceux des Basses-Pyrénées, que vous commandez ; j'ai appris en même temps que le corps d'officiers s'était justement ému de ces *calomnies*, et que *raison* allait en être demandée à l'auteur.

Dans la situation critique où se trouve la France, je pense pas qu'aucun de ses enfants ait le droit de disposer de sa vie, qui appartient tout entière à la patrie.

Veuillez donc faire connaître à votre commandant, pour dire à votre corps d'officiers que je lui prie instamment de se mettre au-dessus des calomnies et du *calomniateur*, et de se venger de lui par le plus *profond mépris*.

—Le *Gaulois* annonce une très triste nouvelle. M. Armand Barthet vient d'être frappé d'une sorte de paralysie du cerveau qui le prive pour l'instant dans un état d'exaltation extrême pour le laisser ensuite dans une longue faiblesse. Cette terrible maladie est malheureusement le lot ordinaire des gens de lettres, car elle résulte le plus souvent de l'excès de l'imagination et du travail.

Armand Barthet est, comme on le sait, l'auteur du *Moineau de Lesbie*, cette charmante comédie antique qui fournit l'occasion d'une transfiguration à Rachel. Deux autres pièces également en vers, le *Chemin de Corinthe* et *l'Heure du Berger*, n'ont pas été représentées. Barthet a, outre, écrit une élégante traduction des odes d'Horace en vers, et un grand nombre de nouvelles. Né en 1820, l'écrivain a douloureusement frappé dans sa santé et sa raison, n'étant donc âgé aujourd'hui que de cinquante trois ans.

Né à Besançon, Armand Barthet s'était depuis longtemps retiré dans son pays natal, auprès de son frère, curé d'un des villages des environs.

LA LEGENDE DE ROMEO ET JULIETTE.

M. Gustave Bertrand publie en ce moment dans le *Ménestrel* une étude très complète et très intéressante sur la légende de *Roméo et Juliette* :

Giroumo della Corte recueillit le premier cette touchante histoire à Vérone même. Elle parvint à Luigi da Porto d'une façon singulière et qu'il a racontée lui même. Luigi da Porto, sur la faiblesse d'un officier vicentin au service de la Sérénissime République de Venise, grièvement blessé au tibia, en défendant les portes de Vicence, par suite obligé d'abandonner la carrière des armes, il échange l'épée contre la plume, et comme Camoens et Cervantes, se fait l'homme de guerre homme de lettre. Il cherche dans sa fécondante matière à roman et voici ce qu'il y trouve :

Quelque temps après la bataille de Marignan, il arrait un jour à se rendre de Gradisca à l'Udine, sur le chemin du Friouli étant alors peu sûrs, il s'était fait accompagner par trois ou quatre soldats de sa compagnie. Il rencontre sur la route un vétéran nommé Peregrino, qui était de Vérone, et que dont Luigi avait pris en affection et eut connaît d'ordinaire en ses excursions, parce qu'il était bon compagnon et grand conteur. La route était âpre, déserte, désolée : Parcher, remarquant l'ennui de son capitaine quelquefois mélancolique et avant de se mettre en corte, se rapprocha de lui et s'offrit gracieusement à le distraire par le récit d'une aventure qui avait eu lieu jadis dans sa ville natale.

Le capitaine logea dans un coin de sa mémoire les paroles de l'aventurier et publia à Venise, en 1535, la *Giuletta*.

Dix-huit ans plus tard, Bandello insérera la légende véronaise dans ses *Nouvelle* en lui ajoutant ce titre moins simple : "Les infortunata morte du duc infelicissimi amanti che furono la cagione." Le premier traducteur français, Boisteau, dit Launay, qui faisait les beaux jours des lettres sous le règne de Henri II, ne fut pas moins heureux dans son travail. Il ajouta au texte nombre de détails de son cru, dont la plupart sont fort jolis, et que Shakespeare s'appropria dans les traductions anglaises de l'œuvre du roman-cier français.

Nous citerons, par exemple, le monologue de Juliette au moment de prendre le narcotique, morceau qui appartient tout entier à notre vieux conteur.

La partie la plus originale à la pensée que peut-être elle s'éveillera dans le caveau funèbre avant que Roméo ou Lorenzo vienne la secourir : "Son imagination lui fait voir les ombres de ses ancêtres qui voyoit quelque fantôme de son cousin Thibault, en la même sorte qu'elle l'avait vu jadis blessé et sanglant ; et appréhendant qu'elle ne fut étouffée par quelque son côté, avec, tant de corps et d'ossements dénués de chair..... son tendre corps a délicat se mit à frissonner et pour, ce qu'elle ouvrit les yeux, refermer tellement que, pressée de frayeur..... il lui sembloit qu'elle avoit déjà une infinité de morts autour d'elle qui la traillaient et la mettaient en pièces, et pensant que ses forces diminuoient et craignant que par trop grande débilité elle ne put exécuter son entreprise comme furieuse et forcenée, saute, ouvrit les yeux, et avalant promptement l'eau contenue en la fiole ; puis, croisant les bras, perdit à l'instant tous les sentiments du corps et demeura en extase."

Avouez que voilà qui n'est point trop mal pensé ni composé et que le génie de Shakespeare a pu facilement s'inspirer de ce remarquable passage.

La plus grande innovation que Boisteau se soit permise dans son arrangement de l'histoire du conteur véronais, c'est ce dénouement nouveau qui est la forme définitive adoptée par Shakespeare ; Roméo est bien mort quand Juliette s'éveille, et Juliette se frappe du poignard de Roméo.—Ce qui n'a pas empêché le bouleversement de cette histoire tragique : "Deux amants dont l'un mourut de venin et l'autre de *rictesse*."

A peine imprimés, les *Histoires tragiques* de Boisteau passent la Manche. Amantha du rapsode, Arthur Brooke, s'empare de la version française de *Roméo* et la paraphrase en *quatorze mille* vers. 1562. Cinq ans après, un héraut d'armes de la reine Elisabeth, William Paynter, reprend le conte de Boisteau, le traduit littéralement et l'insère dans un recueil qui, sous ce titre : le *Palais du Plaisir*, déchaîne une des lectures les plus populaires du royaume.

William Shakespeare alors était enfant ; c'est peut-être dans son village qu'il lut pour la première fois le livre de Payuter ; il en lut cinq, il en vit en mains plus tard à Londres, à l'époque où il écrivit son drame.

Le travail de M. Gustave Bertrand n'est point encore terminé, mais il promet dès à présent les plus piquantes révélations, et nous le recommandons à ceux de nos lecteurs qui voudront se faire une juste idée de cette histoire illustrée par tant de poètes et de musiciens célèbres.

ATTENTION !

Grand Déballage !

G. MONIÉ, No. 84 rue Royale, coin Bienville, a l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir de France (en consignation) une quantité considérable de PARAPLUIES, provenant des meilleures maisons de Paris, telles que : Pinaud, Lebin, Derbier, etc., etc.

—Aussi—

Peignes, Broderie, Articles de Toilette, Beau choix de Jumelles de marine et de théâtre, Jeux de quilles, Jeux de dames, Sacs de nuit, etc., etc. Le tout sera vendu à des prix défiant toute concurrence.

Se hâter, car ce déballage ne durera que quelques jours.

GROS ET DETAIL.

COLD CREAM

RACINE CALIFORNIENNE.

que le COLD CREAM racine

californienne ne rajeunit pas

85,000 à celui qui prouvera

Cette racine a la vertu d'embellir, de donner la fraîcheur et de conserver la jeunesse toujours jeune. Elle a été donnée à MME MONIÉ par une dame californienne, morte, il y a peu de temps, parfaitement conservée, à l'âge de 107 ans.

Nouveau procédé pour teindre les cheveux de toute couleur. Salon pour la coiffure des dames.

7nov—1an—D Me

Fred'k Wm. Luttgen,

(Autrefois de la maison Wm. S. Toole & Co.)

MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES.

129.....Church street.....129

NEW YORK.

SOLLICITE des consignations et offre ses services pour l'achat de TAPIS LAINES, MARCHANDISES SÈCHES et de toutes marchandises en général.

Références : MM. Aug. Belmont & Co., banquiers, 19 et 21 Nassau st., New York ; MM. Moller & Thébaud, 64 Broad'way, New York ; M. Charles Kapenan et G. P. Blanchard, Nile-Orléans.

31janv—1m—mar jeu sam

CAFÉ DE LA ROTONDE

DE

L'HOTEL ST-LOUIS.

CONSOMMATIONS à 10 cents la verre. — Liqueurs de première qualité et Bière de Lemmon toujours fraîche.

1 fév—1m

SPECTACLES, &c.

Théâtre de l'Opéra.

L. PLACIDE CANONGE.....Directeur

Samedi, 1er Mars 1873,

MARIE

LAZARE LE FATRE,

Drame en 5 actes.

Samedi soir, à 7 heures,

LE COURRIER DE LYON,

Drame en 5 actes.

Dimanche.—L'Homme au Masque de Fer. 19f61

Théâtre des Variétés.

Succès sans égal de

Mlle MARIE AIMÉE,

La Reine de l'Opéra-Bouffe, et la nouvelle Troupe d'opéra de Paris, composée de soixante cinq artistes.

Ce soir, Vendredi, grande représentation, Bénéfice de LA BELLE

MARIE AIMÉE. HÉLÈNE

AIMÉE dans son joli rôle d'Hélène.

JUTES, il dans son grand rôle de Pâris.

Mlle CLARA, la célèbre comique mattaise.

LA Périchole.

Ainsi dans son joli rôle de Boséra, la Périchole.

SAMEDI soir—Dernière représentation de : LA BELLE HÉLÈNE.

Dimanche et Lundi, 2 et 3 Mars,

GENEVIÈVE DE BRABANT.

Mardi—LES BRIGANDS.

PRIX—POUR L'OPÉRA comme d'habitude.

PRIX POUR LES MATINÉES—Avec stalles réservés, $.

Toutes les places d'orchestre et de premières seront réservées le matin.

Les portes s'ouvriront à 8 h., l'opéra commencera à 8 heures. 28 fév—1

THÉATRE DES VARIÉTÉS.

TROUPE D'OPÉRA BOUFFE D'AIMÉE.

Dimanche et Lundi, 2 et 3 mars.

Première représentation, à la Nlle-Orléans, de GENEVIÈVE DE BRABANT.

Célèbre opéra bouffe d'Offenbach, qui a eu 1000 représentations en Europe et 300 représentations à New York. 28 fév—3

Académie de Musique.

Propriétaire et Directeur..... D. BIJWKLI.

Les trois dernières représentations de l'engagement de l'Actrice distinguée,

Mistress D. P. BOWERS,

Et de

Mr J. C. MCCOLLOM

Vendredi soir, 28 Février,

Bénéfice d'adieu de

Mistress D. P. BOWERS,

ADRIENNE THE AUTRESS

—Et—

THE JEALOUS WIFE, (la Femme Jalouse)

Samedi à midi—Camille, ou le sort d'une Coquette.

Samedi soir—Mary Stuart.

Dimanche, 2 mars—Dernière représentation de l'engagement de Mme BOWERS—Benefice et la Jeune Fille Grecque et La Jalouse.

Lundi, 3 mars 1873—Début de KATIE PUTNAM et de sa grande troupe—The Old Curiosity Shop. (La Vieille Boutique de Curiosités.)

28 fév

Théâtre St-Charles.

Propriétaire..... BEN DE BAR

Les Célèbres MARTINETTI-MAVEL.

La nouvelle sensation

LE ROI CAROTTE.

COSTUMES ET DÉCORS NOUVEAU...

Samedi, à midi—LE ROI CAROTTE

Lundi—La charmante comédienne Mlle CHARLOTTE LECLERCQ.

L'ouverture commence à 2 heures et demie. 24f

Le Grand Musée d'Anatomie,

Au No 40 rue de Charles.

EST ouvert tous les jours, pour les médecins seulement. Une LECTURE sur la faiblesse nerveuse, etc., etc., est donnée publiquement, chaque Jeudi, à 2 heures de l'après-midi. Le public est admis de 2 à 5 heures de l'après-midi, et de 7 à 10 heures du soir. Entrée : Adultes, 25 cents ; Enfants, 10 cents. Madresse au secrétaire du Musée d'Anatomie, No 40 de la rue des Charles, Nlle Orléans. 26fév—1m

MADAME ALABAU,

91 CONTI.....CONTI 91

Champion Costume Store of America,

VIENT de recevoir 5,000 Costumes et Dominos de toutes couleurs en tissus pour dames et messieurs, tels que

Rois, Princes, Incas, Comtes, Marquis, Pages, Bandits, Reines, Fées, Fées, Diables, etc., etc.

AINSI QUE

25 Affuures, Sous-Vêtements, Jupons, Singes Ours, le grand Janitor avec sa suite.

Rappelez-vous que c'est Mme Alabau qui a donné les costumes au BAL MASQUÉ NAVAL et aux Mimiques, le Mardi Gras passé.

Ne vous trompez pas de numéro.

91.....CONTI.....91

1er déc an tu mar

Avis.

LES artistes en Costumes chez Manufacturing Company de la Nouvelle-Orléans, auront désormais pour seul agent de la Compagnie, M. Jules Pou, dans son magasin, No 74 rue Chartres, près Conti.

Souvenirs pour dames et messieurs.

E. MARQUEZE, Liquidateur.

16 fév—1m

HOTEL D'ORLEANS,

CHARTRES.....13

Je prends la liberté de porter à la connaissance de mes amis et du public en général que je viens de former une nouvelle association avec M. Jean Dupuy, ancien propriétaire du Restaurant Dupuy, dans la même maison.

Nous offrons, pour le déjeuner, de 7 à 9 heures du matin, un excellent déjeuner à la fourchette, pour la modique somme de 25 cents.

Les avantages de passer à notre table sont : Le plus grand choix de mets, la propreté, la célérité et la modicité des prix.

Etablissement ouvert jusqu'à 2 heures du matin. Attraits particuliers pour les familles et personnes qui désirent un bon repas.

26fév—1m

E. LABRENNE.

Nouvelle-Orléans, 19 février 1873.

Les porteurs de 5 billets de loterie ont gagné après la première tirage, soit prise de se faire cuire un bon dîner, afin qu'il fut bien mangé dans la rue Conti, afin qu'il fut bien mangé dans la rue Conti, afin qu'il fut bien mangé dans la rue Conti.

19fév—1m

E. SABATIER.

ED. L. ZELL,
Pte de sta CHX.

J. E. TOSI (NO),
En commandite.

ED. L. ZELL & CO,

NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES, importateurs de cigares de la Havane et produits de la Havane, au coin des rues Conti et Carondelet, Nouvelle-Orléans, Lane Levée, Nlle Orléans.

Beau choix toujours en magasin.

15 déc—1an

Vente pour cause de départ.

P. DEJAN,

Coin des rues Quartier et Dauphine.

QUITTANT les affaires, vendra son MAGNIFIQUE ET BIEN ASSORTI STOCK DE MERCHANDISES SÈCHES, consistant en articles de fantaisie, comptés ou au détail, au moyen et en boîte de trois quarts de piastre, c'est-à-dire, comptés à 75 cents. Malheur aux retardataires ! Ne manquez pas de vous rendre au No 56 rue Conti, coin Dauphine, et vous serez satisfaits.

1er fév—1m

Le Grand Musée d'Anatomie,

Au No 40 rue de Charles.

EST ouvert tous les jours, pour les médecins seulement. Une LECTURE sur la faiblesse nerveuse, etc., etc., est donnée publiquement, chaque Jeudi, à 2 heures de l'après-midi. Le public est admis de 2 à 5 heures de l'après-midi, et de 7 à 10 heures du soir. Entrée : Adultes, 25 cents ; Enfants, 10 cents. Madresse au secrétaire du Musée d'Anatomie, No 40 de la rue des Charles, Nlle Orléans. 6janv—1an

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Mme SOPHIE

A l'honneur de prévenir les dames, qu'elle a transféré son domicile du No 157, rue du Canal, au No 14 de la rue Baronne, près Canal, où elle continue à exercer son état de sage-femme. Elle a, de plus, un appartement à louer, meublé ou non meublé. 16 fév—1m

Hommes Mariés,

ARRETEZ ET RÉFLÉCHISSEZ !

Si vous mouriez demain,

COMMENT vos femmes pourvoiraient-elles à leurs besoins et à ceux de leurs enfants ? Le gouvernement la pension aux veuves de ses employés ; mais la négligence de son mari les vous vous laissez sans ressources. Ne vous trompez pas de numéro.

No 91 CONTI No 91

1er déc an tu mar

Avis.

LES soussignés ont été nommés Manufacturing Company de la Nouvelle-Orléans, et prendra ses pouvoirs et un fonds de la Compagnie, nous prions tous ceux qui ont des affaires à traiter avec la compagnie, aux Nos 74 et 76 rue Poydras, pour les régler immédiatement.

Les soussignés continueront à faire le commerce de

E. MARQUEZE,
P. CHASTANG,
Commissaires.

16 fév—1m

HOTEL D'ORLEANS,

CHARTRES.....13

Je prends la liberté de porter à la connaissance de mes amis et du public en général que je viens de former une nouvelle association avec M. Jean Dupuy, ancien propriétaire du Restaurant Dupuy, dans la même maison.

Nous offrons, pour le déjeuner, de 7 à 9 heures du matin, un excellent déjeuner à la fourchette, pour la modique somme de 25 cents.

Les avantages de passer à notre table sont : Le plus grand choix de mets, la propreté, la célérité et la modicité des prix.

Etablissement ouvert jusqu'à 2 heures du matin. Attraits particuliers pour les familles et personnes qui désirent un bon repas.

26fév—1m

E. LABRENNE.

Académie de Musique.

Propriétaire et Directeur..... D. BIJWKLI.

Les trois dernières représentations de l'engagement de l'Actrice distinguée,

Mistress D. P. BOWERS,

Et de

Mr J. C. MCOLLOM

Vendredi soir, 28 Février,

Bénéfice d'adieu de

Mistress D. P. BOWERS,

ADRIENNE THE AUTRESS

—Et—

THE JEALOUS WIFE, (la Femme Jalouse)

Samedi à midi—Camille, ou le sort d'une Coquette.

Samedi soir—Mary Stuart.

Dimanche, 2 mars—Dernière représentation de l'engagement de Mme BOWERS—Benefice et la Jeune Fille Gr